



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DU MAIRE AUTORISANT MADAME ANNE-LAURE MALBRANCHE A EXERCER LA FONCTION D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

ARRETE DU MAIRE

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités locales,
Considérant l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le samedi 24 août 2024 ;

ARRETE :

Article 1 : Madame Anne-Laure MALBRANCHE, conseillère municipale, sera déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'État civil, le samedi 24 août 2024.

Article 2 : A ce titre, Madame Anne-Laure MALBRANCHE procédera à la célébration des mariages prévus le samedi 24 août 2024.

Article 3 : le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée et sa transmission à Monsieur le Préfet d'EVREUX.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- annexée au registre de l'État Civil de la commune de PONT-AUDEMER,
- adressée à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire d'Evreux,
- remise à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 22 août 2024

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

C. Canteloup

Christophe CANTELOUP

